

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le deux avril,

Le Conseil Municipal de la commune de St Maurice l'Exil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. Philippe GENTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vingt sept mars deux mil vingt-six

PRESENTS : MM. GENTY/CORRADINI/ABMESELELEME/CHERVEL/CHOUCHANE/BILLET/
RULLIERE/STARZYNSKI/ROYE/ROUCAUTE/ULL/BERGER/GROUTSCH/VIALLET/ PICARD/
BAGLI/HAMMADI/FERNANDEZ/VINGERDER/JOYET/BASARA/RUARD/CHAOUCH/
HADIMLI/HAMADACHE/MATOUGUI/TASOURIT

POUVOIRS : MENDY A CHERVEL

N° 26/04/15

Objet : Prise en charge de frais

Le Maire indique que Lucien FABBRI a représenté la commune lors de l'assemblée générale de l'Association des Représentants des Communes d'Implantation des Centrales Nucléaires (ARCICEN) qui a eu lieu en Normandie les 4, 5 et 6 février 2026.

Il propose au conseil municipal de prendre en charge les frais d'hébergement engagés par Lucien FABBRI le 5 février 2026 pour un montant de 115.87 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de prendre en charge les frais d'hébergement engagés par Lucien FABBRI le 5 février 2026 pour un montant de 115.87 €.

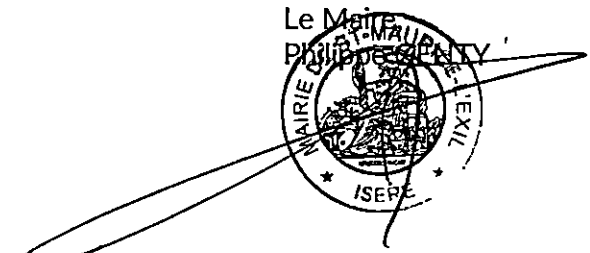
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

SAINT MAURICE L'EXIL, le 2 avril 2026

Pour : 25
Contre : 3
Abstention : 0

Exécutoire compte-tenu de la réception
En Sous-Préfecture le 03/04/2026
Et de la notification ou publication du 03/04/2026

Le Maire
Philippe GENTY



MAIRIE DE SAINT MAURICE L'EXIL
ISÈRE